

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ÉTHIQUE (CE) 2006

Le Conseil d'éthique s'est réuni à quatre reprises en 2006. En plus des activités liées au programme de travail établi pour l'année 2006, l'année a été marquée par l'adhésion à la Charte¹ de nouveaux signataires et par l'élaboration de nouvelles mesures destinées à renforcer l'autonomie du Conseil d'éthique (orientation future du Conseil d'éthique et évaluation des ressources financières et humaines requises par le secrétariat). Le programme de travail 2006 comportait trois principales thématiques:

- traitement des cas et établissement d'une liste des utilisations abusives de statistiques publiques ;
- système des statistiques de la santé en Suisse ;
- prochaines étapes pour une plus grande autonomie.

Ces thématiques sont présentées plus en détail ci-après.

Membres du Conseil d'éthique :

Président	Peter Tschopp, professeur honoraire à l'Université de Genève et ancien Conseiller national
Experts	Regula Stämpfli, science et politique
	Christoph Menzel, Banque nationale suisse
Secrétaire	Mohammad - Reza Mohagheghi, Office fédéral de la statistique
Cantons	Felix Bosshard, office cantonal du canton de Zurich
	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
Confé- dération	Valérie Dubosson, Office fédéral de la statistique
	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique

Traitement des cas et établissement d'une liste des utilisations abusives de statistiques publiques

La commission s'est penchée en 2006 sur les dossiers suivants :

1. *Statistique des fournisseurs de prestations de santé suisse* : Une requête a été déposée le 5 octobre 2005 contre la statistique des fournisseurs de prestations de santé suisse (association faîtière des assureurs maladie suisses). L'auteur de la requête reproche à ladite statistique de se baser sur des données et des méthodes de qualité insuffisante. Après un examen préliminaire, le Conseil d'éthique a décidé d'entrer en matière sur cette requête. Dans son courrier du 21 octobre

¹ L'Office fédéral de la santé publique a signé la Charte en 2006.

2005, il a invité santésuisse à prendre position sur les reproches formulés à son encontre. santésuisse n'est aucunement entrée en matière, dans son courrier du 29 novembre 2005, sur les questions de nature statistique. La documentation fournie au Conseil d'éthique ne répondait pas non plus à ces questions. La commission a par conséquent décidé, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2005 de traiter ce dossier santésuisse, compte tenu de l'intérêt du public pour la statistique des fournisseurs de prestations. En vue de sa prise de position définitive, le Conseil d'éthique s'est adressé au Département fédéral de l'intérieur, dans son courrier du 12 décembre 2005, et a réalisé une consultation du 24 avril 2006 au 22 mai 2006 auprès des services statistiques concernés. La prise de position détaillée de la commission à ce sujet peut être consultée sur notre site Web.

2. *Les annonces de l'UDC dans le canton de Zurich contre le recourt abusif à l'aide sociale et la forte hausse des impôts s'y rapportant* : il s'agit ici², comme pour les affaires précédentes^{3,4}, d'une utilisation abusive de la statistique publique à des fins politiques. La fiche d'information correspondante peut être consultée sur notre page Internet <http://www.stat.ch/fr/ethics/>. La commission a décidé, dans ce cas, de s'en tenir au principe de neutralité. La réaction du Conseil d'éthique à ce genre de questions arrivant généralement avec un certain retard la commission a approuvé, lors de sa séance du 9 mars 2006, la proposition de Mme R. Stämpfli de publier régulièrement une liste des utilisations abusives de statistiques publiques (cf. point 3).
3. *Etablissement d'une liste des utilisations abusives de statistiques publiques*: Afin de promouvoir sa Charte, le Conseil d'éthique élabore, à partir des cas qui lui sont soumis, une liste des cas d'utilisation abusive de statistiques publiques (cf. point 2). Cette liste, qui est mise à jour en permanence, peut être consultée sur Internet. Sa publication doit servir à promouvoir l'esprit de la Charte en influant sur le comportement des divers acteurs de la statistique publique.
4. *Statistique policière de la criminalité* : Le Conseil d'éthique observe l'évolution de la statistique policière suisse de la criminalité (définitions, règles cantonales pour le relevé, le comptage des cas et l'exploitation des données) et des problèmes soulevés dans le rapport d'activité de 2005. Il adressera un courrier aux offices fédéraux concernés (Office fédéral de la statistique et Office fédéral de la police) au sujet de la conception d'une nouvelle statistique policière de la criminalité.

² Le graphique utilisé dans l'annonce parue dans le « Tages Anzeiger » et la « Zürichsee Zeitung » suggère que l'augmentation de l'aide sociale dans le canton de ZH entre 1990 et 2004 est due à des abus. Quant à celui publié dans la NZZ, il suggère que les recettes fiscales du canton de ZH ont fortement augmenté pendant la même période (interprétation erronée des chiffres).

³ Annonce du comité interpartis contre les naturalisations en masse : dans ce cas, le graphique utilisé suggère que la part des musulmans dans la population totale double tous les dix ans.

⁴ Le prospectus du comité d'action suisse contre l'adhésion à Schengen/Dublin. Le graphique utilisé dans ce prospectus suggère que l'on peut établir un parallèle entre le taux de chômage et le nombre de frontaliers dans le canton de Genève.

Le système des statistiques de la santé en Suisse

Les membres du Conseil d'éthique ont discuté de la structure et du contenu des statistiques suisses de la santé (projet fait suite au dossier santésuisse) lors de leur séance du 20 septembre 2006. Le Conseil d'éthique est de l'avis qu'il n'existe aucune conception globale dans le domaine des statistiques de la santé. Il est toutefois dans l'intérêt du public que les problèmes soient clairement exprimés. La proportion croissante des coûts de la santé dans le produit intérieur brut, l'assurance obligatoire des soins et le système actuel de répartition dans le domaine des assurances déstabilisent en effet la population. Le CE prévoit d'en référer au chef du DFI.

Secrétariat et la répartition des coûts : prochaines étapes

Dominique Frei (CORSTAT), Andreas Knecht (CORSTAT) et Felix Herzig (OFS) se sont réunis le 3 mars 2006 à Genève lors d'une séance entre les organisations faîtières au sujet de l'organisation et de l'autonomie du Conseil d'éthique. D'autres discussions ont eu lieu le 21 mars 2006 lors des séances des comités de CORSTAT et de REGIOSTAT. Les organisations faîtières n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les questions budgétaires. Elles ont par ailleurs déploré les informations lacunaires dont elles disposent sur les activités du Conseil d'éthique et ont souligné la nécessité d'évaluer les expériences faites pendant la législature 2003 – 2007. Le Conseil d'éthique a par conséquent décidé, lors de sa séance du 29 juin 2006, de demander à l'OFS de reporter à fin 2007 le transfert du secrétariat agendé pour 2006. Le président a rencontré le directeur suppléant de l'OFS, Monsieur Felix Herzig, dans ce but le 21 juillet 2006. Les décisions suivantes ont été prises à cette occasion:

- le statu quo est maintenu, c'est-à-dire que la direction du secrétariat est assurée par M. Reza Mohagheghi de l'OFS jusqu'à la fin de 2007 ;
- les membres du Conseil d'éthique restent les mêmes jusqu'à la fin de la législature 2007 (cf. tableau plus haut) ; les experts, Madame Regula Stämpfli et Monsieur Christoph Menzel, continuent à apporter leur soutien au Conseil d'éthique ;
- l'OFS livre des indications précises sur les dépenses et le travail induits par le secrétariat du CE ;
- le président du Conseil d'éthique élabore des propositions pour la réorganisation du secrétariat et la répartition de ses coûts.

Compte tenu des expériences réalisées jusqu'à présent, le Conseil d'éthique a planifié, lors de sa séance du 20 septembre 2006, les prochaines étapes comme suit :

- des propositions sur la réorganisation et la répartition des coûts du secrétariat du Conseil d'éthique sont à présenter aux organisations faîtières d'ici au 30 novembre 2006 ;
- les organisations faîtières sont priées de prendre position à ce propos d'ici au 15 janvier 2007 ;
- les organisations faîtières et le président du Conseil d'éthique se réunissent à ce sujet si possible à la fin de janvier 2007.

Evaluation du coût du secrétariat

Le coût global du secrétariat du Conseil d'éthique (y compris les charges sociales, les frais liés au matériel, à l'informatique, aux locaux) est évalué à CHF 40'000 par an sur la base des chiffres des années 2004-2006.

La charge de travail induite par le secrétariat se monte à 38 jours de travail pour 2004 et à 60 jours de travail pour 2005 et 2006.

Les tâches suivantes ont engendré le plus de travail : la recherche de compléments d'informations auprès des services fédéraux, cantonaux ou autres qui établissent des statistiques publiques déterminantes ; la réalisation et la mise à jour du site Internet ainsi que l'examen préliminaire des plaintes déposées.

Le secrétariat occupe une personne spécialisée à 30% environ. Les exigences posées à cette personne par la complexité du contexte (questions de souveraineté entre la Confédération/les cantons et les associations professionnelles, contacts avec les autorités, les auteurs de plaintes et le public) sont très élevées.

M. Reza Mohagheghi

1.11.2006
